



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : générale
14 décembre 2010

Français
Original : anglais



**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 21-24 février 2011
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : état de l'environnement

**Contribution du Programme des Nations Unies pour
l'environnement à la recherche de solutions aux grands
problèmes d'environnement**

Additif

**Cadre intitulé « le PNUE en direct » visant à faciliter le passage
à des évaluations ciblées dans des domaines thématiques
prioritaires**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Dans le présent rapport, on indique les conditions requises pour parvenir à des évaluations ciblées dans des domaines thématiques prioritaires, et en particulier les caractéristiques d'un cadre dénommé « Le PNUE en direct » qui permettrait ce type d'évaluation comme cela est demandé à la section III de la décision 25/2 du Conseil d'administration du 20 février 2009.

Le rapport indique qu'en raison de sa nature stratégique, un tel passage à des évaluations ciblées supposerait un engagement stratégique comparable et soutenu de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de ses partenaires avec lesquels il conviendrait d'entreprendre ce parcours, et l'on y examine les investissements que cela supposerait en matière de capacités techniques et institutionnelles au niveau national. Le rapport souligne l'importance de la tâche à entreprendre qui consistera à déterminer les besoins tant des utilisateurs que des consommateurs des produits et conclusions des évaluations de l'environnement ainsi que le coût de la satisfaction de ces besoins. On y souligne également la nécessité d'harmoniser et de coordonner la démarche avec les principales initiatives en cours et prévues en matière d'évaluation au niveau mondial tout en assurant le plus possible l'utilisation et la réutilisation des données, informations, systèmes, services, compétences et arrangements institutionnels existant.

* UNEP/GC.26/1.

Introduction

1. Par sa décision 25/2, relative à l'état de l'environnement mondial, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié le Directeur exécutif de préciser les conditions requises pour passer à des évaluations ciblées dans des domaines prioritaires thématiques appuyées par un cadre dynamique dénommé « Le PNUE en direct » et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa vingt-sixième session en 2011. Une note précisait qu'il s'agissait d'un cadre permettant aux décideurs d'avoir facilement accès aux conclusions des évaluations, synthèses, résumés et notes d'information technique.
2. Le présent rapport¹ a été établi pour donner suite à cette décision. Il porte principalement sur les moyens permettant de mettre en place un cadre de nature à appuyer et faciliter le passage à des évaluations ciblées dans des domaines prioritaires thématiques conçu comme une vaste transformation stratégique et intégrée des processus d'évaluation du PNUE au cours des cinq ou six prochaines années.
3. Le rapport expose ce qu'il convient de faire pour identifier les groupes cibles du cadre dénommé « Le PNUE en direct »² et leurs besoins ainsi que la démarche à suivre pour amener les partenaires à prendre part à sa mise en œuvre. On y propose également une approche progressive pour l'application du cadre au cours de la période 2011-2015.
4. Parmi les propositions initiales énoncées dans le rapport, figure la création d'un prototype de cadre visant à démontrer concrètement, à l'aide d'études de cas, certains des avantages de la structure proposée, y compris un accès amélioré et facile des décideurs aux conclusions, données et résumés des évaluations. Le prototype est de taille et de portée limitées et son élaboration se déroulerait au cours des deux prochaines années. Y figureraient les conclusions d'évaluations menées à bien et continues portant sur des domaines thématiques tels que la biodiversité, les produits chimiques et l'économie verte. Le prototype envisagé mettra également en évidence les lacunes, les besoins et les conditions requises pour aboutir à une structure pleinement fonctionnelle directement accessible qui pourrait appuyer les futures évaluations mondiales et thématiques du PNUE. Au nombre des lacunes à combler et des conditions à remplir figurent le type d'approche intégrée nécessaire au cadre (coopération et coordination institutionnelles par exemple), les données et thèmes communs, les infrastructures et outils ainsi que les incidences financières et les ressources nécessaires.
5. Pleinement réalisé, le cadre dénommé « Le PNUE en direct » consisterait en un cadre conceptuel fondamental permettant de comprendre et d'organiser les activités de portée mondiale en matière de connaissances relatives à l'environnement ainsi que de renforcer les capacités nécessaires aux évaluations et à l'établissement de rapports. Il serait utile aux pays en répondant d'une manière plus souple à leurs intérêts et priorités propres, notamment en favorisant les initiatives nationales tendant au respect des obligations en matière d'évaluation et de communication des données, en offrant la même teneur informationnelle, une infrastructure technologique, des normes et des directives communes. En structurant les connaissances et les informations issues des évaluations, le cadre aidera également les décideurs prenant part aux débats sur la gouvernance internationale de l'environnement en facilitant l'accès aux informations nécessaires.
6. Il est en outre proposé dans le rapport d'atteindre cet objectif au moyen d'une approche progressive et graduelle aboutissant à l'élaboration d'un cadre pleinement fonctionnel et intégré dénommé « Le PNUE en direct » au cours des cinq ou six prochaines années. On y met en outre en exergue ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif, y compris un engagement stratégique de longue haleine de tous les partenaires, une évaluation approfondie des besoins des utilisateurs, la mise en place et l'entretien des mécanismes de coordination indispensables ainsi que les ressources permettant de créer les capacités nationales institutionnelles et techniques. Il y est entendu que les phases 2 et 3 en particulier dépendront entièrement des contributions et de la mobilisation des fonds nécessaires à leur réalisation.

¹ Pour établir le présent rapport, le PNUE a bénéficié du précieux appui de plus d'une douzaine d'experts invités du monde entier. Ces collaborateurs ont donné de nombreux avis et conseils tirés de leur expérience en matière d'évolution de la gestion et de l'échange d'informations sur l'environnement survenue au niveau des instances gouvernementales nationales, des organismes régionaux, des institutions universitaires ainsi que dans le domaine des techniques commerciales. Toute erreur ou omission sera imputable au PNUE plutôt qu'aux experts invités.

² L'appellation « Le PNUE en direct » est un intitulé de travail qui pourrait fort bien changer afin de mieux rendre compte de l'extension de l'approche participative à un ensemble d'organisations.

I. Contexte

7. Le contexte dans lequel s'inscrira la mise en œuvre du cadre « Le PNUE en direct » est particulièrement dynamique dans la mesure où il offre des possibilités nombreuses et précieuses en matière de partenariat.
8. Le mandat du PNUE découle de la résolution 2997 du 15 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée générale a créé le PNUE. La résolution indique notamment que le PNUE devrait maintenir l'environnement mondial à l'étude, fonction qui dépend au plus haut point de l'intégration à d'autres processus environnementaux stratégiques. Aujourd'hui, les processus sont les suivants : la série de rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial du PNUE, le Mécanisme de notification et d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe du réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre/système mondial des systèmes d'observation de la Terre. Le cadre facilitera cette intégration.
9. Pour s'acquitter de son mandat, le PNUE, ainsi que ses partenaires, devront mettre à profit les connaissances acquises dans le cadre des évaluations entreprises à différents niveaux dans le monde.³ Dans chaque cas, l'accent sera mis sur l'identification des produits utiles aux politiques qui par eux-mêmes ou associés à d'autres promettent de contribuer à l'obtention des catégories de résultats recherchés dans chacun des domaines prioritaires du PNUE.
10. Les gouvernements et leurs institutions jouent à l'évidence un rôle essentiel dans les initiatives du PNUE tendant à maintenir l'environnement mondial à l'étude, tant en tant que fournisseurs de réseau de données et d'information qu'en qualité d'utilisateurs des outils qui seront mis à disposition par le cadre dénommé « Le PNUE en direct ». Au nombre des initiatives régionales et nationales figurent, en Asie occidentale, l'Initiative d'Abu Dhabi relative aux données environnementales; en Europe, le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement ainsi que le Système de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité; en Amérique du Nord, des réseaux semblables au Réseau interaméricain d'informations sur la biodiversité; et en Amérique latine, le Programme GeoSUR (Red Geoespacial de América del Sur, ou Réseau sud-américain géoréférencé). Il y a également des initiatives régionales en cours en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans les sous-régions de l'Himalaya et de l'Hindu Kush, telles que le Système régional de visualisation et de surveillance (Sistema Regional de Visualización y Monitoreo) pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans chaque cas, il sera nécessaire de définir avec précision le rôle que jouera chaque partie.
11. La contribution du cadre « Le PNUE en direct » consistera à établir des partenariats entre organisations pour la fourniture de produits et l'identification et la promotion de synergies tout en évitant les doubles emplois. Nombre d'initiatives importantes sont en cours partout dans le monde, qui ont pour objet la mise en place de réseaux et d'infrastructures techniques permettant d'échanger et de réutiliser des informations sur l'environnement.⁴ Au nombre des initiatives d'échange d'informations sur l'environnement figurent l'Infrastructure canadienne de données géospatiales, la Western Australia's Shared Land Information Platform et geodata.gov des Etats-Unis d'Amérique. Le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement est un exemple d'initiative associant différents pays à l'échelle régionale. Plus récemment, l'Union européenne, conformément à la directive 2007/2/EC du Parlement européen et du Conseil européen, a mis en place une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne,⁵ qui est une activité ambitieuse paneuropéenne d'échange d'informations sur une grande série de domaines thématiques revêtant de l'importance du point de vue environnemental.
12. Chacune de ces activités a pour objet d'offrir un environnement permettant aux parties prenantes d'opérer dans les conditions d'efficacité et d'économie les plus propices à la réalisation des objectifs communs, à savoir une collecte, une gestion et une utilisation améliorées des informations sur l'environnement en œuvrant à des échelles fort différentes, du niveau local au niveau mondial, et en balayant divers domaines thématiques. Au nombre des fournisseurs et principales sources de données thématiques figurent les organismes des Nations Unies tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont les domaines privilégiés sont les forêts, la foresterie et les services écosystémiques; les conventions sur l'environnement telles que la Convention

³ Pour tout débat sur l'ensemble des évaluations, on se reportera au document UNEP/GC.26/INF/13.

⁴ Le site Internet de Global Spatial Data Infrastructure (www.gsdi.org) énumère une centaine de ces activités aux niveaux multinational, national, régional et local, ainsi que des activités se rapportant à des domaines d'intérêt déterminés.

⁵ <http://inspire.jrc.ec.europa.eu/>.

relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) qui a pour objet les écosystèmes de zones humides; et les programmes opérationnels visant à préserver les ressources en matière de données et d'informations tels que le Programme Eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement et la Base de données mondiale sur les zones protégées.

13. Il a été demandé à la communauté mondiale de créer un réseau mondial d'informations à différentes échelles et multithématique qui disposerait d'experts scientifiques nationaux, internationaux et indépendants chargés de maintenir à l'étude les impacts de la modification de l'environnement sur le bien être des personnes et d'appeler rapidement l'attention sur les problèmes qui se posent. La tâche du réseau serait facilitée par un mécanisme reposant sur Internet permettant d'échanger les informations fiables les plus récentes qui bénéficierait d'un appui dans le cadre d'un accord interinstitutions de coopération. Le réseau sous-tendrait le développement et l'évolution du cadre dénommé « Le PNUE en direct ».

14. Les fournisseurs de données thématiques seraient aussi les principales sources contribuant au réseau. Il pourrait s'agir d'organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le domaine des forêts, de la foresterie et des services écosystémiques et des conventions telles que la Convention de Ramsar relative aux écosystèmes de zones humides.

15. Une fois encore chacune de ces activités a pour objet d'offrir un environnement permettant aux parties prenantes de coopérer efficacement et du mieux possible au moindre coût pour atteindre l'objectif commun qui consiste à améliorer la collecte, la gestion et l'utilisation des informations sur l'environnement et l'accès à ces informations, en œuvrant à des échelles très variées et dans une grande diversité de domaines thématiques.

II. Buts, objectifs, résultats et avantages du cadre « Le PNUE en direct »

16. L'un des objectifs du cadre est de faire office de pôle de coordination qui serait la vitrine des systèmes mondiaux intégrés d'évaluation et de suivi auxquels il donnera accès. Les bénéficiaires en seront les gouvernements et le grand public qui seront mieux à même de mettre à disposition les conclusions, les synthèses, les résumés et les dossiers techniques issus des évaluations et d'y avoir accès.

17. Cette documentation, par voie de conséquence, facilitera les initiatives visant à répondre à des questions importantes, telles que les questions suivantes :

a) Comment un pays pourrait-il concevoir et entreprendre une évaluation qui aurait pour objet d'indiquer où trouver les ressources nécessaires pour mener les travaux, d'identifier et de retenir les ressources les plus appropriées, de déterminer les autres utilisateurs de ces ressources et quelle a été leur expérience et de dire s'il est possible d'accroître les efforts en cours pour mieux exploiter les investissements actuels ?

b) Quel est l'état du monde ? Qu'en est-il en particulier dans une région géographique déterminée ? Cet état s'améliore-t-il ou se détériore-t-il ? Et à quelle vitesse ?

c) Quelle position un pays adopte-t-il au sujet de cette question environnementale ? Qu'en est-il de cette position par rapport à celle qu'il adoptait 20 ans plus tôt ? Comment un pays se situe-t-il à cet égard par rapport au reste du monde ? Par rapport à ses voisins ?

d) Plus important, quelles sont les réponses possibles à apporter aux questions ci-dessus ?

18. Un autre objectif consiste à permettre d'accéder rapidement à des outils et informations étayant des mécanismes d'évaluation bidirectionnels à un niveau utile aux décideurs. Au nombre de ces outils et informations figurent l'identification des besoins communs en matière de données et d'informations sous-tendant les évaluations et les suivis nationaux, l'obligation des pays de faire rapport sur les diverses évaluations de l'environnement multilatérales, les nouveaux domaines d'évaluation thématique tels que la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques envisagée, le Mécanisme de notification et d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, et les processus d'évaluation intégrée thématique du PNUE. Les bénéficiaires en seront les gouvernements, les spécialistes des évaluations et les décideurs qui seront mieux à même de tirer des conclusions des évaluations et de prendre part aux évaluations stratégiques mondiales.

19. Les objectifs du cadre sont les suivants :

- a) Développer l'utilisation et la réutilisation des résultats auxquels ont abouti les mécanismes d'évaluation existant et des produits des évaluations;
- b) Offrir les conditions permettant de déterminer les besoins des pays en matière de développement des capacités, besoins au titre desquels des ressources pourraient être mobilisées;
- c) Concevoir et faire connaître des mécanismes institutionnels permettant de mettre en place une fédération mondiale de producteurs et d'utilisateurs d'évaluations et en assurer le fonctionnement.

20. Les résultats escomptés sont décrits dans les sections plus bas où l'on expose les différentes étapes de la mise en œuvre

III. Besoins au titre du cadre « Le PNUE en direct »

21. Le passage à une structure dynamique permettant de concevoir et de réaliser des évaluations thématiques intégrées de l'environnement, selon des modalités améliorant et développant l'utilisation des ressources existantes tout en optimisant l'exécution des programmes du PNUE supposera :

- a) Un accord institutionnel entre principaux partenaires – en particulier les gouvernements – indiquant la voie dans laquelle engager l'élaboration du cadre et faisant état de leur volonté de s'accorder sur un ensemble convenu de principes concernant le partage des données et l'accès à ces données;
- b) L'élaboration d'un mécanisme qui permettra au PNUE, à partir de 2011, de recenser les futurs besoins en matière d'évaluation, y compris en harmonisant sa position avec celle d'instruments à l'efficacité avérée tels que les accords multilatéraux sur l'environnement et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de nouveaux instruments d'intervention comme la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Mécanisme de notification et d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques;
- c) Une évaluation de l'appui nécessaire aux États membres du PNUE en matière d'études sur l'environnement qui sera communiquée au Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en 2012;
- d) La mise en place des moyens nationaux viables – humains, institutionnels et techniques – nécessaires pour que les pays puissent observer leurs obligations nationales et internationales en matière de communication de données au titre d'accords régionaux et d'accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement;
- e) La mise en place d'une fédération de partenaires – notamment constituée de gouvernements et d'organismes intergouvernementaux régionaux responsables des ressources et moyens tels que les dispositifs de stockage des données sur l'environnement, les centres de spécialistes des évaluations, les réseaux d'information sur l'environnement et les moyens informatiques de pointe – qui sera invitée par le PNUE et ses partenaires à coordonner les efforts collectifs d'élaboration d'instruments institutionnels, de normes, de directives et de principes en matière de partenariat fondés sur des besoins communs dans le domaine de l'information sur l'environnement;
- f) Des partenaires, y compris des gouvernements responsables des mécanismes d'évaluation stratégique désireux de s'allier au PNUE dans le cadre d'un engagement stratégique à long terme mutuel et important pour soutenir le cadre;
- g) La mise en place d'une stratégie de collecte de fonds pour financer les différentes phases de l'élaboration du cadre et son fonctionnement durable une fois qu'il aura été créé en se fondant éventuellement sur l'étude des modèles en place et novateurs existant dans le monde;
- h) La mise en œuvre avec les partenaires d'un ou plusieurs prototypes en vue de montrer aux partenaires l'efficacité et les avantages de l'approche proposée par le PNUE, et notamment l'amélioration de l'accès aux conclusions et résultats des évaluations, la rationalisation de l'élaboration des données afin de pouvoir observer les obligations en matière de communication de données et le développement de moyens permettant de prendre part aux mécanismes d'évaluation du PNUE et d'autres entités;
- i) La création d'un organe du secrétariat doté d'un financement approprié pour faciliter la coordination et les consultations entre partenaires et avec les partenaires, afin de pouvoir procéder à

l'étude des besoins futurs en matière d'évaluation et des besoins des utilisateurs et de faire régulièrement rapport sur les progrès faits.

IV. Mise en œuvre selon une approche comportant plusieurs étapes

22. Le passage à des évaluations thématiques ciblées reposera sur le cadre « Le PNUE en direct » qui sera un moyen de facilitation mis en œuvre en tant qu'initiative mondiale intégrée exploitant les moyens locaux, nationaux et régionaux existants et contribuant à la création de ces moyens lorsqu'ils n'existent pas. L'accent ne sera pas mis sur le développement technologique, que l'on estime parvenu à maturité, mais plutôt sur la partie épineuse du problème, à savoir la coopération et les moyens institutionnels.

23. Dans un premier temps, l'accent serait mis sur l'adaptation de modèles de collaboration bien connus pour amener les spécialistes des questions retenues à s'investir dans les domaines thématiques ciblés au niveau mondial, et intégrer les principales sources d'information telles que les conclusions, synthèses, résumés et dossiers techniques issus des évaluations, ce qui revient à privilégier les informations plutôt que les données. Les experts qui proviendraient des secteurs public et privé ainsi que des milieux universitaires feraient office d'éditeurs pour les domaines, questions et catégories thématiques.

24. Le cadre du PNUE serait mis en place progressivement pour réduire le plus possible le coût de la participation tout en maximisant les avantages assurés par les mécanismes d'évaluation existants en affinant et améliorant sans cesse les normes et meilleures pratiques internationales. Le but est de procéder à la transition entre 2012 et 2015. Les étapes pourraient s'enchaîner les unes après les autres et être ponctuées chacune par des repères (et éventuellement des butoirs) ou bien au contraire, se chevaucher en partie au cas où le Conseil d'administration choisirait d'accélérer la mise en œuvre du cadre.

25. La mise en œuvre des phases 2 et 3, en particulier, dépendra entièrement des parrainages et de la mobilisation des fonds nécessaires à leur exécution.

A. Phase 1 : Consolidation et étude des options futures (2011-2012)

26. L'objectif de la phase 1 consisterait à développer l'utilisation des contributions qui existent déjà ou des résultats issus des mécanismes d'évaluation de l'environnement – données, évaluations, systèmes d'information, méthodes, spécialisations, relations institutionnelles, réseaux d'échange d'informations régionaux et thématiques et autres éléments similaires. La phase initiale serait axée sur deux principales activités : premièrement, la gestion des connaissances afin d'organiser les résultats des évaluations du PNUE pour commencer à les rendre plus accessibles et utiles; et, deuxièmement, la détermination des caractéristiques des partenaires du PNUE en matière d'évaluation ainsi que de leurs besoins et obligations.

27. Une approche pourrait consister, par exemple, à retenir un indicateur pour le septième objectif du Millénaire pour le développement, qui est également habituellement utilisé dans les évaluations de l'environnement, à récupérer les données figurant dans les rapports établis au cours des dix dernières années et à afficher ces données et l'indicateur selon divers procédés. Un critère présidant à ce choix pourrait être le fait que la démarche puisse s'inscrire dans le droit fil de l'évolution actuelle du processus d'élaboration du cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial ou de l'Évaluation mondiale des produits chimiques. Un autre critère pourrait consister à mettre l'accent sur les sources de données au titre desquelles le PNUE consacre déjà des efforts en collaborant avec les fournisseurs nationaux de données tels que la Base de données mondiale sur les aires protégées et le Programme Eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS-Eau).

28. En utilisant l'approche esquissée au paragraphe précédent, on démêlerait les questions concernant la disponibilité et la circulation des données et on engagerait la démarche tendant à amener les scientifiques et les experts à prendre part à l'orientation des programmes. D'autres mesures pourraient alors consister à ajouter des indicateurs et à accroître le rythme d'acquisition des données correspondant au premier indicateur jusqu'à ce que ce rythme soit proche de l'acquisition en temps réel lorsque cela est possible et utile.

29. Au titre de la phase 1, le PNUE et ses partenaires devraient :

a) Amener un groupe de référence, dont la composition serait déterminée à l'issue de consultations entre le secrétariat et le Conseil d'administration, par l'entremise du Forum ministériel mondial sur l'environnement, à représenter et appuyer les décideurs en tant qu'utilisateurs et inspireurs des thèmes prioritaires du cadre du PNUE;

- b) Créer un réseau de collaborateurs constitué de communautés (institutions nationales et régionales et réseaux existants) pour garantir la circulation et l'accès à une gamme de données, informations et évaluations communes (à identifier) ainsi que les mécanismes de modélisation nécessaires pour étayer les futures activités de suivi et d'évaluation, y compris dans des domaines nouveaux et d'actualité, tels que l'économie verte;
- c) Faciliter l'accès aux conclusions, synthèses, résumés et dossiers techniques issus des évaluations et leur mise à disposition, en procédant à leur codage géographique et en les mettant en ligne;
- d) Mettre en service un prototype avec des partenaires déterminés pour améliorer l'accès aux informations en mettant au point des outils de localisation des documents et de leur contenu, et identifier et faciliter les flux d'informations et de données communes afin de simplifier les mécanismes permettant d'observer les obligations nationales, régionales et internationales en matière d'évaluation et de communication des données;
- e) Entreprendre la mise au point de mécanismes d'élaboration afin qu'ils soient prêts à être utilisés au début de la deuxième phase. Il s'agira de concevoir l'architecture du cadre, de définir et de tester les éléments, et d'énoncer les normes, les protocoles et les méthodes retenues devant assurer l'interopérabilité à l'avenir;
- f) Concevoir des outils pour faciliter l'accès aux évaluations existantes et à leurs méthodologies, ainsi qu'aux données d'expérience et enseignements en découlant en veillant à ce que des liens soient établis avec les activités connexes en matière de renforcement des capacités, et rassembler tous les produits des évaluations du PNUE, y compris les produits de la dernière génération tels que les bulletins du Global Environment Alert Service (Service mondial d'alerte écologique), sous la forme d'un recueil de documents, de données, de méthodes et d'analyses, y compris les documents en cours d'élaboration tels que le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et le Global Chemical Outlook (Panorama mondial des produits chimiques) que diffusent le PNUE;
- g) Concevoir des prototypes d'outils de visualisation et en démontrer l'utilisation.

30. Au cours de la première phase, on utilisera abondamment les ressources existantes, notamment les sources de données dont disposent le PNUE ainsi que d'autres (celles que détiennent les pays et les organisations régionales) et les données sur les activités connexes inscrites au programme de travail actuel du PNUE (le projet de constitution de réseaux et le projet relatif aux données et indicateurs de l'environnement, Environmental Data and Indicators Platform par exemple); les ressources existantes en matière de données et d'information (telles que le prototype de système d'évaluation et de notification pour l'environnement (Prototype environmental assessment and reporting Landscape), le Portail de données sur l'Avenir de l'environnement mondial, la Base de données mondiale sur les aires protégées et le Programme Eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement); au cours de cette phase, il sera également procédé à une harmonisation avec les activités de plus grande portée du PNUE en matière de gestion des connaissances.

31. À la fin de la phase 1, dont la durée est estimée à un an, les résultats obtenus devraient être les suivants :

- a) Les partenaires retenus aux fins de l'évaluation devraient participer à un réseau opérationnel assurant une coordination et une gouvernance efficaces en vue de la réalisation d'un objectif commun;
- b) Une feuille de route permettant d'évaluer en permanence les besoins des utilisateurs et leurs attentes devrait avoir été établie;
- c) Un moyen simplifié de localisation et d'utilisation des principales conclusions des évaluations serait utilisé.

32. Le coût de la phase 1 est estimé à 400 000 dollars environ, dont 250 000 environ serviront à concevoir le prototype et à en faire la démonstration.

B. Phase 2 : Élaboration (2012-2013)

33. Le principale objectif de la phase 2 devrait consister à concevoir un système d'appui aux évaluations répondant aux besoins des utilisateurs recensés. Durant cette phase, l'une des importantes tâches à entreprendre consistera à préciser les besoins et obligations du PNUE et de ses partenaires en matière d'évaluation et de communication des données. À cet effet, le PNUE et ses partenaires devraient :

- a) Recenser les nouveaux utilisateurs potentiels et déterminer les besoins des utilisateurs, et notamment identifier et étudier les liens avec d'autres mécanismes internationaux;
- b) Examiner la question des droits de propriété intellectuelle et d'autres questions juridiques soulevées par l'échange de données et d'informations, par l'octroi de licences et d'autres questions du même ordre, et dans la mesure du possible, traiter ces questions;
- c) Concevoir des plans de mise en œuvre dont les coûts auront été déterminés, y compris des stratégies viables de fourniture de services en matière de données et d'information sur l'environnement, en particulier la mise à disposition des conclusions des évaluations dans un avenir prévisible, et aux fins du développement des moyens institutionnels et techniques nationaux afin que les pays soient mieux à même de respecter leurs obligations en matière d'évaluation et de communication des données tout en participant davantage aux activités d'évaluation stratégique de portée mondiale;
- d) Mettre en place des accords de partenariats et de collaboration, selon que de besoin (entre, par exemple, les autorités nationales responsables de l'environnement, les bureaux de statistiques, les institutions de recherches et d'autres intéressés, en mesure de mettre des données et des méthodes à disposition par l'intermédiaire du cadre du PNUE). Ces mesures supposent la participation des conseillers juridiques du PNUE qui auront pour tâche de déterminer les instruments juridiques pertinents à utiliser;
- e) Entreprendre de concevoir les moyens institutionnels et techniques nationaux nécessaires pour être mieux à même d'observer les obligations en matière d'évaluation et de communication des données;
- f) Présenter et diffuser les prototypes auprès d'un vaste public, tant au niveau national qu'international;
- g) Concevoir un document exploratoire sur lequel fonder l'examen auquel prendront part les utilisateurs et collaborateurs potentiels ainsi qu'un système type d'appui à l'évaluation des références à partir de la version révisée du document exploratoire et des informations fournies en retour par les utilisateurs;
- h) Concevoir pour le cadre du PNUE un langage commun – signification, ontologies (ensemble structuré de concepts permettant de donner un sens aux informations) et modèles de données – qui est essentiel pour étayer le sens des résultats des évaluations du PNUE;
- i) Tester les résultats de la collaboration avec les utilisateurs à divers niveaux et procéder à leur ajustement en conséquence.

34. Le produit final de la phase 2, dont la durée est estimée à près de deux ans, sera un réseau et une infrastructure technique parachevés.

C. Phase 3 : Transformation (2014-2015)

35. Le principal objectif de la troisième phase consistera à développer l'utilisation du cadre du PNUE tel que conçu et expérimenté au cours des deux précédentes phases par le PNUE et ses partenaires.

36. Au titre de la phase 3, le PNUE et ses partenaires devraient donc :

- a) Poursuivre l'élaboration et le développement des activités relevant de la phase 2 afin qu'elles répondent aux besoins des nouveaux utilisateurs et développer et renforcer les partenariats et la collaboration institutionnels;
- b) Poursuivre le développement des moyens institutionnels et techniques nationaux afin que les pays soient mieux à même d'observer leurs obligations en matière d'évaluation et de communication des données;
- c) Concevoir de nouveaux outils plus perfectionnés (par exemple, des modèles et des scénarios) en collaboration avec d'autres mécanismes d'évaluation et les partenaires anciens et nouveaux;
- d) Soumettre en permanence à examen l'utilité du cadre du PNUE pour les utilisateurs de façon à garantir sa rentabilité, à faciliter la communication de données sur son utilisation et son impact et à répondre aux besoins;
- e) Opérer le passage à des systèmes interactifs et dynamiques de mise à disposition des évaluations;

- f) Tester et étalonner les mécanismes de modélisation et les générateurs de scénarios au regard des précédentes évaluations;
- g) Orienter les scénarios prospectifs en guise de contribution à l'identification des questions d'environnement qui se font jour.

37. Le produit final de la troisième phase, dont la durée est estimée à près de deux ans, consistera en un cadre du PNUE entièrement opérationnel reposant sur une coopération institutionnelle qui permettra de passer à des évaluations ciblées et thématiques et de doter les pays de moyens leur permettant de procéder à des évaluations et de communiquer des données.

V. Conclusions

38. L'élaboration et la mise en œuvre du cadre intégré du PNUE dénommé « Le PNUE en direct » sont une entreprise ambitieuse, pertinente et réalisable en matière de coordination. Celle-ci ne peut aboutir que si elle repose sur des partenariats stratégiques garantissant la meilleure utilisation possible des initiatives existantes; elle constitue une contribution essentielle à l'initiative internationale en matière de gouvernance.

39. Le cadre du PNUE, s'il est conçu, aura des effets bénéfiques sur les pays et d'autres partenaires du PNUE et parties prenantes en rationalisant la gestion et l'échange des données et informations sur l'environnement nécessaires pour que les obligations en matière d'évaluation et de communication des données soient respectées aux niveaux national, régional et international, y compris au moyen du renforcement des capacités, tout en accroissant la participation des pays et leurs contributions aux activités mondiales d'évaluation stratégique, notamment le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial. L'entreprise collective que représente le cadre du PNUE offrira de plus nombreuses occasions d'apprentissage mutuel et permettra l'harmonisation du renforcement des capacités entre partenaires du PNUE.

40. Les partenariats avec les gouvernements, les organisations régionales et le secteur privé sont au centre d'une initiative aussi complexe que le cadre du PNUE. Selon de très sérieuses indications préliminaires, certaines de ces parties prenantes souhaitent accompagner le PNUE dans l'élaboration du cadre à partir de la phase 1 correspondant au prototype.

41. Les mesures proposées soumises à l'examen de la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement figurent dans le document UNEP/GC.26/4.